

MOTIONS, INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET AMENDEMENTS

Réponse écrite interpellations POP & UDC terrain Lerreux

Séance du Conseil général du 9 décembre 2024

INTERPELLATIONS

Interpellation du groupe POP au sujet de l'état du terrain des Lerreux suite à la tenue du festival Trouble

En préambule, nous tenons à rappeler notre interpellation du 27 mai 2024 dans laquelle nous signalions que « ...si le temps devait être pluvieux, des dégâts importants sont à craindre. Ce qui risque d'engendrer des frais supplémentaires et d'empêcher l'utilisation du terrain tout l'automne... ». C'est pourquoi nous demandions que le festival se déroule sur la place de Longereuse.

Nous constatons que nos craintes étaient malheureusement fondées et que le terrain est très dégradé.

Nous demandons donc au Conseil communal :

- de ne pas engager d'argent supplémentaire à celui de la subvention déjà octroyée et que la remise en état du terrain soit prise en charge par le festival TroubleA.
- de ne plus autoriser l'utilisation des terrains de sport pour des manifestations nécessitant des infrastructures lourdes et/ou dont la durée prétérite la pratique du sport par l'école, les sociétés et les privés.

Interpellation du groupe UDC au sujet du terrain des Lerreux après le festival Trouble A

Alors que le terrain vient d'être remis en ordre après les dégâts causés par le comptoir puis le festival Trouble A en 2023, voilà que le terrain est à nouveau en piteux état à la suite de la 2^{ème} édition du festival. Qui va payer pour la remise en état ? La commune va-t-elle trouver des alternatives ou le terrain devra être remis en état à grands frais chaque année ?

Réponse écrite :

La réponse à une première interpellation déposée par le POP pour le 23 septembre avait été reportée, l'UDC a ensuite déposé une interpellation sur le même sujet pour le 18 novembre, puis l'a retirée pensant qu'il y avait déjà été répondu. Les deux interpellations sur le même sujet n'ont donc reçu aucune réponse.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le Conseil communal remercie les groupe POP et UDC pour leurs interpellations et y apporte la réponse suivante :

Suite à l'édition 2024 du festival Trouble A, plusieurs rencontres ont été organisées avec les services communaux et les responsables du festival. Au niveau de l'état du terrain, un état des lieux a été établi à la reddition du terrain. En raison des conditions météorologiques fortement défavorables rencontrées lors de l'édition 2024, le terrain a été dégradé très fortement à certains endroits. Le service des travaux publics procédera à une remise en état dès que cela sera possible. La pluie incessante du mois d'octobre n'a en effet pas permis une intervention jusqu'à maintenant, mais tout sera rentré dans l'ordre d'ici le printemps. Au niveau des coûts, Les éléments n'ont pas joué en la faveur du Festival pour cette deuxième édition et le manque d'affluence s'est cruellement ressenti dans les chiffres.

Les membres du comité œuvrent à trouver une solution pour couvrir le déficit de la manifestation par plusieurs moyens.

La commune n'a qu'en t'a elle pas versé l'intégralité du soutien prévu, le solde servira à la remise en état du terrain.

Enfin, s'agissant de la deuxième interrogation, relative à l'utilisation des terrains de sport pour des manifestations nécessitant des infrastructures lourdes, le Conseil communal continuera d'évaluer les risques au cas par cas comme cela a toujours été fait, tout en tenant compte évidemment des retours d'expérience récents liés à Trouble A, qui inciteront probablement à privilégier d'autres lieux.